

Acquisition foncière située au 1 chemin de la Métairie : consorts LAUGLÉ / commune de Pacé

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées BH n° 22-23-24-25, d'une contenance totale de 487 m², appartenant aux consorts LAUGLÉ, vendeurs. Sur ces parcelles a été construite, en 1925, une maison à usage d'habitation (surface habitable 120 m² environ).

Les propriétaires ont donné leur accord sur le principe de cette cession selon les conditions financières suivantes :

- 240 000 € auxquels s'ajoutent les frais.

☞ propose au conseil municipal d'acquérir ces parcelles aux conditions évoquées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 21 mars 2012 fixant le prix de cette parcelle à 215 000,00 € assorti d'une marge d'appréciation de 15% ;

Vu l'avis favorable émis par la commission finances et administration générale en date du 2 mai 2012 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 3 mai 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir les parcelles cadastrées BH n° 22-23-24-25 d'une contenance totale de 487 m² appartenant aux consorts LAUGLÉ, au prix de 240 000,00 € net vendeur ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais seront à la charge de la commune de Pacé ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 26 ; abstentions : 2